

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/11/06

Séance ouverte à 20 heures 55 sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : M. AGONHOUMEY, Conseiller

Etaients présents : M. VAILLANT, M. MARSAC , M. BONNARD, Mme YAICH, Mme BONNIN, M. ZELPHIN, Mme RANVIER, Mme JOARY, Mlle PETITJEAN , M. MAQUIN, Mme GOAS, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, Mme MARIN, M. LESAGE, Mme GUITTON, M. BAUER, M. LOTERIE , M. KONATE, M. LEBEAU, Mme LE BOUFFANT, M. FLORIN, M. VILLEMMAIN, M. GANDEGA, Mme GIBOUDEAUX.

Absents excusés : M. BENATTAR, M. RENAUD, Mlle BOUBEKEUR, Mme TECHTACH, Mlle PARENTI, Mme MBANI, M. BOUCHACOURT, Mme LOUSSERT.

Absent : Mlle GOUDIABY.

Pouvoirs : M. BENATTAR à Mme BONNIN, M. RENAUD à M. LOTERIE, Mlle BOUBEKEUR à M. VAILLANT, Mme TECHTACH à M. MARSAC, Mlle PARENTI à M. BONNARD, Mme MBANI à M. AGONHOUMEY, M. BOUCHACOURT à Mlle PETITJEAN, Mme LOUSSERT à Mme LE BOUFFANT

### 1/ COMPTE-RENDU

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2006

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2006. Il propose aux membres du Conseil de l'approuver. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

### 2/ COMPTE-RENDU

Délégation de compétence

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le Conseil Municipal du 17 mars 2001, modifiées par délibération du 21 janvier 2005.

Pour la période comprise entre le 5 septembre 2006 et le 2 novembre 2006, les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : 24 non préemptions - 17 contrats - 2 décisions relatives aux régies. (Rapporteur : M. Vaillant)

### 3/ FINANCES

Décision modificative n°3 - Budget Ville

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°3 au budget de la Ville pour l'exercice 2006 et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 20 554 869,28 euros (au lieu de 20 569 504,08 euros) et la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 30 053 255,18 euros (au lieu de 29 816 865,52 euros), soit une balance générale de 50 608 124,46 euros au lieu de 50 386 369,60 euros. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

M. Konate arrive en séance.

#### 4/ FINANCES

##### Admissions en non valeurs

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. le Percepteur lui a transmis l'état des produits et taxes dont il n'a pu effectuer le recouvrement et qu'il convient de soumettre au Conseil Municipal.

Il donne lecture de la liste des produits non recouverts dont le montant s'élève à 26 177,61 euros et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur leur admission en non-valeurs. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 5/ FINANCES

##### Subventions aux associations

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget 2006 prévoit dans différents chapitres des ouvertures de crédits permettant le vote de subventions aux associations locales à vocation sociale, péri-scolaire, sportive ou culturelle.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à verser à l'association "Vivre ensemble aux Carreaux" une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'exercice 2006. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 6/ CULTUREL

##### Demande de subvention à la DRAC - Atelier artistique au Collège L. Blum

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Culturel développe depuis quelques années en partenariat avec les écoles et le Collège Léon Blum un projet autour de la danse intitulé « Danse(s) en mai ».

Il indique que le Service Culturel est partenaire du Collège Léon Blum pour la mise en œuvre d'un Atelier Artistique de danse, dans le cadre d'un dispositif mis en place par le Rectorat et l'Etat (DRAC).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de ce dispositif, la ville peut bénéficier d'un financement de l'Etat d'un montant de 2 440 € au titre de l'exercice 2006. Il propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention à l'Etat. (Rapporteur : Mme Bonnin)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 7/ CULTUREL

##### Demande de subvention à la DRAC - Festival des arts de la rue et du cirque

M. le Maire rappelle que la 6ème édition d'un événement dédié aux arts de la rue et du cirque a eu lieu les 3, 4, 9, 10, 17 et 18 juin 2006.

Il rappelle que par une délibération du 27 avril 2006, le conseil municipal l'a autorisé à solliciter une subvention à l'Etat (DRAC) pour l'organisation de cet événement.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la DRAC a décidé d'accorder à la ville une subvention de 5 000 €. Il explique qu'afin de percevoir cette subvention, il est nécessaire de transmettre à la DRAC une délibération reprenant le montant de la subvention.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 5 000 € à l'Etat (DRAC) et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : Mme Bonnin)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 8/ POLITIQUE DE LA VILLE

##### Demande de subvention à l'Etat - Contrat de Ville

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat de Ville est un acte par lequel la collectivité et l'Etat décident de mettre en œuvre conjointement un programme pluriannuel de développement social urbain à l'échelle de la commune et de l'agglomération. Ce contrat a été signé en 2000 pour une durée de six ans, et s'achève au 31 décembre 2006.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'une subvention complémentaire dans le cadre du Contrat de Ville, en vue de réaliser le diagnostic territorial nécessaire à l'élaboration du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

M. le Maire précise que le montant de la subvention demandée à l'Etat s'élève à 10 000 €, au titre des crédits 2006 Politique de la Ville. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 9/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

##### Demande de subvention au Conseil Régional - Arbre de Noël

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier Allende souhaite mettre en place dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvillésoise des quartiers de Derrière les Murs de Monseigneur et de la Cerisaie, un spectacle de Noël ayant pour but de promouvoir la mise en relation de publics plurigénérationnels et de favoriser un temps festif avec les habitants du quartier.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet de spectacle de Noël peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France, par l'intermédiaire de la Fédération des Centres Sociaux, d'un montant de 1 300 euros.

Il propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 1 300 € au Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'organisation d'un spectacle de Noël et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 10/ MAISON DE QUARTIER B. VIAN

##### Demande de subvention au Conseil Régional - Arbre de Noël

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier B. Vian souhaite mettre en place dans le cadre des actions qu'elle mène en direction des habitants du quartier des Carreaux, une soirée repas-spectacle intitulée "Noël de la solidarité". Cette action a pour but d'animer la vie collective du quartier, d'organiser un événement dans et hors les murs du

quartier, d'accompagner les projets des habitants, de soutenir l'activité des associations et groupes de bénévoles et enfin d'animer une action de participation des habitants. Organisée en collaboration avec la Maison de la Solidarité de Gonesse, cette action vise à promouvoir la mise en relation de publics intergénérationnels et la solidarité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France, par l'intermédiaire de la Fédération des Centres Sociaux, d'un montant de 1 150 euros.

Il propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 1 150 € au Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'organisation de cette manifestation et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 11/ MAISON DE QUARTIER C. CLAUDEL

Signature du contrat de projet et de la convention de prestation de service

M. le Maire rappelle que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) soutient, dans le cadre de son programme d'intervention, le fonctionnement des centres sociaux, par le versement d'une prestation de service représentant une prise en charge forfaitaire d'une partie de leurs frais de fonctionnement.

Le contrat de projet de la maison de quartier Camille Claudel étant arrivé à échéance, M. le Maire informe les conseillers que la commission d'action sociale de la CAF du Val d'Oise réunie le 29 juin 2006 et agissant par délégation du conseil d'administration, a décidé de renouveler l'agrément de la maison de quartier pour les axes "Animation globale et de coordination" et "Animation collective familles" pour une période de 2 ans, du 1er juin 2006 au 31 mai 2008, et propose la signature d'un nouveau contrat de projet.

M. le Maire explique que la conclusion de ce contrat de projet habilite la maison de quartier C. Claudel en tant que centre social et l'autorise à bénéficier des prestations de services "Animation globale et de coordination" et "Animation collective familles", calculées sur la base de 40 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF.

M. le Maire explique qu'afin de percevoir ces prestations de service, il est nécessaire de conclure une convention avec la CAF du Val d'Oise.

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer le nouveau contrat de projet et la nouvelle convention de prestation de service de la maison de quartier Camille Claudel. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 12/ MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Mise à disposition de la salle du gymnase Pierre de Coubertin - Tarif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est de plus en plus fréquemment sollicité par des associations qui souhaitent disposer de locaux afin d'y organiser des manifestations ou par des particuliers pour des réunions familiales liées à des actes d'état-civil.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser le prêt à des associations beauvillésoises ou à des particuliers, d'une salle du gymnase Pierre de Coubertin, à titre

onéreux, pour l'organisation de manifestations à caractère non sportif ou pour y tenir des réunions familiales liées à des actes d'état-civil.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention définira les modalités de cette mise à disposition de la salle du gymnase Pierre de Coubertin. Il propose au Conseil Municipal d'approuver la convention type relative à cette mise à disposition et de l'autoriser à la signer et à l'adapter si nécessaire en fonction des circonstances particulières.

Monsieur le Maire propose que la contribution due à raison de cette mise à disposition soit fixée à 500 euros.

Une caution d'un montant de 500 € sera exigée avant toute mise à disposition.

Un forfait ménage de 150 euros sera appliqué pour le nettoyage de la salle.

(Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

### 13/ PERSONNEL

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'adapter le tableau des emplois de la ville, en fonction des recrutements en cours ou à venir.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création de :

- 1 rédacteur chef
- 1 agent technique
- 1 agent des services techniques à temps non complet 28 heures
- 1 agent des services techniques
- 4 agents d'animation qualifié
- 1 agent d'animation à temps non complet 24 heures

(Rapporteur : M. Vaillant)

- Votes pour : 31                      Vote contre : 1

### 14/ PERSONNEL

Modification d'un contrat de travail

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 septembre 2001, celui-ci a décidé la création d'un poste de « Chargé des Ressources Humaines » et de le pourvoir, faute de candidature statutaire, par la voie contractuelle. Cette délibération fixait la rémunération du Chargé des Ressources Humaines en référence à un indice du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

À ce jour, afin de tenir compte de l'évolution croissante des missions de ce poste et de l'encadrement d'effectif supplémentaire du fait de nouvelles activités dévolues au Service des Ressources Humaines, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la rémunération en référence à la grille des Attachés Territoriaux. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

### 15/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Organisation de la Commission d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 juin 2006, en l'absence de texte organisant la procédure de passation des concessions d'aménagement, le Conseil municipal a décidé de créer et de désigner les membres d'une Commission Aménagement « ad hoc » chargée, à l'occasion de la procédure de consultation du concessionnaire d'aménagement de l'opération du Quartier des Carreaux, d'émettre un avis sur les candidatures et les offres reçues, notamment sur les capacités techniques et financières et sur les références professionnelles des candidats.

M. le Maire indique que pour créer cette commission d'aménagement, la ville s'est inspirée des textes relatifs à la Commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public et a donc considéré que M. le Maire était président de droit de cette commission et que M. le Percepteur et un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes pouvaient siéger à cette commission.

Depuis lors, le décret n°2006-959 du 31 juillet 2006, codifié aux articles R. 300-4 et suivants du Code de l'urbanisme, est paru afin d'organiser la procédure de passation des concessions d'aménagement sans préciser, comme c'est le cas pour la Commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public, que M. le Maire est président de droit de la commission d'aménagement et que M. le Percepteur et un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes peuvent siéger à cette commission avec voix consultative.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, en complément à sa délibération du 30 juin 2006, de préciser d'une part que M. le Maire ou son représentant est Président de la commission d'aménagement et d'autre part que M. le Percepteur et un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes pourront siéger à cette commission avec voix consultative. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 16/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Demande de subvention à la Caisse des dépôts et consignations -Etude de géomètre

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux, une mission d'élaboration de plans de géomètre sur 18 hectares a été confiée au Cabinet de géomètres Bonnier Vernet.

Il indique que, par délibération du 27 avril 2006, le Conseil municipal l'avait autorisé à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, à hauteur de 80 % de montant de cette mission.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette mission d'élaboration de plans de géomètre peut également bénéficier d'un financement de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 20% de son coût.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 20% du coût de la mission d'élaboration de plans de géomètre. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 17/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Demande de subvention à l'ANRU et à la CDC- Postes des agents de la Mission ANRU

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Carreaux, une Mission de Rénovation Urbaine composée de 7 agents.

Il explique que la Mission de rénovation Urbaine a pour objectifs le suivi administratif, technique, financier et opérationnel de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine des Carreaux.

M. le Maire indique que l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et la Caisse des Dépôts et Consignations subventionnent les postes des agents de la Mission de Rénovation Urbaine.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et de la Caisse des Dépôts et Consignations et à signer tout document nécessaire à leur octroi. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 18/ COMMUNICATION

Convention pour l'élaboration d'un guide pratique de la ville - Avenant

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 30 juin 2006 l'autorisant à signer une convention avec la société Editions Municipales de France (EMF) pour la réédition du guide municipal afin que les habitants disposent d'informations pratiques sur les services locaux, les associations, la vie économique, etc...

Il informe les conseillers que les recettes de publicité (encarts publicitaires proposés aux artisans, commerçants et entreprises intéressés) perçues par la société EMF ont été plus élevées que prévues. La participation forfaitaire de la ville de 6 100 euros HT pour le guide municipal ayant déjà été versée, la société EMF propose à la Ville de prendre en charge, à titre gracieux, l'impression de 13 000 exemplaires du plan de la ville.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant à la convention signée avec la société EMF par lequel la société EMF s'engage à fournir 13 000 exemplaires du plan de la ville. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 19/ COMMUNICATION

Marché de conception-réalisation du journal de la ville-Avenant n°1 au lot n°2

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de conception-réalisation du journal de la ville a été validé par délibération du 30 juin 2006. Le lot n°2 de ce marché "Exécution infographique de mise en page, photogravure, impression et livraison du Villiers-le-Bel Infos" a été attribué à DIGI France, sis 29 rue de Chabrol, 75010 Paris, pour un montant maximum de 140.000,00 euros TTC.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n°1 au lot n°2 de ce marché afin d'intégrer un nouveau prix au bordereau des prix initial. Ce nouveau prix concerne les corrections d'auteur initiées par la ville et est sans incidence sur le montant maximum du lot n°2 de ce marché. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

Mme Guitton arrive en séance.

## 20/ MARCHE FORAIN

Approbation du rapport annuel du délégataire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le marché d'approvisionnement de la ville est géré, dans le cadre d'une délégation de service public, par la Société d'Exploitation des Marchés Communaux (SEMACO).

Il indique que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit d'une part que "dès la communication du rapport annuel du délégataire, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte" et d'autre part que la Commission consultative des services publics locaux doit examiner ce rapport chaque année. M. le Maire précise que la Commission consultative des services publics locaux a examiné le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2005, le 17 novembre 2006.

M. le Maire propose donc de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service "Halles et marchés" de Villiers-le-Bel pour l'exercice 2005. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

## 21/ MARCHES PUBLICS

Marché d'exploitation des installations de chauffage - avenant n°7

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux a été lancé par délibération du 26 juin 2001, pour une durée de six ans et attribué à la société Elyo pour la somme de 429.200,12 € HT, soit 513.323,34 € TTC.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que six avenants ont été validés par l'assemblée.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer à ce marché de nouveaux travaux de type P5 réalisés sur divers équipements de chauffage ; de fixer les nouveaux montants des prestations P1, P2 et P3 suite aux différentes modifications apportées sur les exploitations des chaufferies et enfin de prolonger la durée initiale du marché jusqu'au 31 août 2008 (soit 6 mois supplémentaires).

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'incidence financière de cet avenant est de 36.736,46 euros HT, soit 43.936,81 euros TTC pour les travaux de type P5 et - 4.611,98 € HT, soit - 5.515,93 € TTC pour les prestations P1, P2 et P3, soit un total de 32.124,48 € HT, soit 38.420,88 € TTC. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

## 22/ MARCHES PUBLICS

Marché Eclairage public et signalisation - Autorisation de signature

M. le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 30 juin 2006, il a autorisé le recours à un groupement de commandes pour la réalisation des travaux et prestations de maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation.

Le marché, lancé par la Communauté d'Agglomération Val de France pour le compte du groupement Villiers le Bel - Val de France, a été passé sous forme d'un appel d'offres ouvert



et comporte un montant minimum de 1 600 000 euros H.T. et un montant maximum de 6 400 000 euros H.T..

Lors de la séance du 26 septembre 2006, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture et l'analyse des candidatures. La Commission a agréé les candidatures des sociétés FORCLUM, ENTRA, ELALE et PRUNEVIEILLE en constatant leur recevabilité administrative et a pris connaissance de leurs offres.

La Commission d'Appel d'Offres, après analyse des offres lors de sa séance du 17 octobre 2006, a attribué le marché en fonction de la qualité de l'offre et de l'économie des prestations offertes dans le cadre du bordereau des prix à la société Prunevieille, sise 22 rue des Ursulines, 93200 Saint Denis.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le marché relatif aux travaux de modernisation et d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore avec la société Prunevieille, sise 22 rue des Ursulines, 93200 Saint Denis. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 23/ TRAVAUX

Demande de subvention au Conseil Général - TRASERR 2007 - Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général, en vue de l'élaboration du prochain budget départemental, établit un programme de travaux relatifs à l'aménagement, à la sécurité et à l'exploitation du réseau routier pour 2007 (TRASERR).

Il expose au Conseil que le montant de la dépense subventionnable pour les villes de plus de 10 000 habitants est fixée à 152 500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du TRASERR 2007 pour l'aménagement de la rue de la Fontaine Prêchet et de la rue Louis Ganne pour un montant de 155 000 €. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 24/ URBANISME

Mandat pour déposer des demandes d'occupation du sol- Rue de la République

M. le Maire rappelle qu'il doit être mandaté par le conseil municipal pour demander un permis de construire ou une déclaration de travaux ou un permis de démolir pour un projet communal.

M. le Maire indique que trois opérations devant faire l'objet d'une demande d'occupation du sol sont envisagées :

- aménagement d'un Point Information Jeunesse au 22 rue de la République
- aménagement d'un point Cyb au 24 rue de la République
- réfection de la toiture de l'immeuble sis au 26 rue de la République

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à représenter la commune dans le cadre de ces trois demandes d'occupation du sol. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

## 25/ FONCIER

Lancement d'une DUP - Acquisition-Travaux - 37 rue J. Boursier

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'état du bâtiment situé 37, rue Julien Boursier devient précaire et représente un danger potentiel. Ce bâtiment est aujourd'hui libre de tout occupant.

Cette copropriété du 37 rue Julien Boursier, libre de tout occupant, comprend 14 appartements. La commune s'est à ce jour rendue propriétaire de 12 appartements soit 812/1000ème de copropriété et rencontre des difficultés dans l'acquisition des deux derniers appartements.

Afin d'assurer la maîtrise foncière de la totalité de la copropriété et ainsi réaliser une opération d'urbanisme visant à mettre en valeur le vieux pays avec la construction de logements, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours à l'expropriation et de solliciter M. le Préfet pour l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité de cet immeuble. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

## 26/ FONCIER

Modification du périmètre de la Zone d'Aménagement Différé du Mont Griffard

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a saisi le Préfet, par délibération du 1er mars 2006, afin de créer une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) au Mont Griffard, dans le but de sauvegarder et mettre en valeur les espaces naturels en vue de la création à terme d'un parc urbain.

M. le Maire informe que cette Zone d'Aménagement Différé n'a toujours pas été créée. Il explique que cette Zone d'Aménagement Différé avait été réfléchi sous la réglementation du Plan d'Occupation des Sols et qu'avec l'approbation du Plan Local d'Urbanisme il convient de modifier le périmètre initialement choisi.

M. le Maire propose d'étendre le périmètre à la zone NF (zone de protection des espaces boisés) du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 septembre 2006, exceptée la partie située au Nord du chemin rural n°10 dit du Coudray.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à saisir M. le Préfet du Val d'Oise pour prendre en compte cette modification de périmètre dans son acte de création de la Zone d'Aménagement Différé. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

## 27/ FONCIER

Cession d'une partie de la parcelle n° AD 879 - 51 rue Gambetta

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a autorisé, par délibération du 24 juin 2005, la cession de l'immeuble sis 51 rue Gambetta, au profit du locataire au prix de 68 000 €.

M. le Maire explique qu'une partie de cette propriété n'est accessible que par la cour commune située au 53, rue Gambetta et cadastrée AD n° 879, dont la commune est

propriétaire pour moitié indivise. Cette cour commune, d'une superficie de 17 m2, appartient, en indivision et à part égale, aux propriétaires du 51, rue Gambetta et du 53, rue Gambetta.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'intégrer la moitié indivise de la cour commune appartenant à la commune, située au 53, rue Gambetta et cadastrée AD n° 879 dans l'acte de vente initialement accepté par le Conseil Municipal lors de sa cession du 24 juin 2005. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

### 28/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Approbation du rapport d'activités pour l'exercice 2005

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel d'activités de la Communauté d'agglomération Val de France ainsi que le compte administratif pour l'exercice 2005 ont été présentés aux Conseils communautaires des 29 juin (compte administratif) et 27 septembre 2006 (rapport d'activités).

M. le Maire propose au conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités de la Communauté d'agglomération Val de France accompagné du compte administratif de l'exercice 2005. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

### 29/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Rapport sur le prix et la qualité du service de collecte/traitement des déchets

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel 2005 de la communauté d'agglomération Val de France relatif au prix et à la qualité du service public de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés a été approuvé par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 29 juin 2006.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte dudit rapport. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 30/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIGEIF - Approbation du rapport annuel

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) a adopté, lors de sa séance du 26 juin 2006, le rapport annuel d'activités de l'exercice 2005.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport. (Rapporteur : M. Loterie)

- Texte adopté à l'unanimité

### 31/ MOTION

Motion relative au nouveau Plan d'Exposition au Bruit

Le Conseil Municipal tient à réaffirmer son opposition au Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de Roissy soumis à l'enquête publique et rappelle les positions qu'il a prises lors de sa séance du 10 mars 2006, à savoir :

- que soit retenu l'indice Lden 57 et non 56 comme limite inférieure de la zone C du PEB, afin de permettre, en matière d'urbanisme, un développement harmonieux de la commune,
- que soit mise en place une véritable limitation des vols de nuit entre 22 heures et 6 heures avec un arrêt total (couvre-feu) entre 0 heure et 5 heures,
- que tout soit mis en oeuvre pour que le plafond de 55 millions de passagers par an qui avait été indiqué dans la déclaration d'utilité publique en 1996 soit respecté,
- que le projet d'un troisième aéroport dans le grand bassin parisien soit relancé et que, dans cette attente, des solutions alternatives d'utilisation des autres aéroports français soient mises en oeuvre.

Dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 30 octobre au 8 décembre 2006, le Conseil municipal de Villiers-le-Bel rappelle que chaque beauvillésois peut donner son avis sur le projet de PEB présenté par le gouvernement. A cet effet, un dossier d'enquête et un registre sont à la disposition de la population à la Mairie où, par ailleurs, un commissaire enquêteur siègera le vendredi 17 novembre 2006 de 9h à 12h et le vendredi 24 novembre 2006 de 14h à 17h.

- Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.